

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 6 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mr H. DIGAS, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mr M. DURDILLY, Mme M. DYBOWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Ch. BEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mr M. DURDILLY a donné pouvoir à Mr H. DIGAS
- Mme M. DYBOWSKY a donné pouvoir à Mme I. ROCCATI-BOSCH

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 5 octobre dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
46 / 2023	Ecole : subvention exceptionnelle	2 abstentions – 12 pour
47 / 2023	Subvention RASED de Tarare	Approuvé à l'unanimité
48 / 2023	Approbation modification simplifiée n° 3 du PLU	Approuvé à l'unanimité
49 / 2023	Compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien – Modification statutaires	Approuvé à l'unanimité

50 / 2023	Compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien – Modification statutaires – Restitution aux communes de la compétence IRVE	Approuvé à l'unanimité
51 / 2023	Rapports annuels 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Assainissement	Approuvé à l'unanimité
52 / 2023	Désignation et rémunération d'un agent recenseur (recensement de la population)	1 abstention – 13 pour

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
Christian BEL

